



## CONSEIL PORTUAIRE DES PORTS DE LA TESTE DE BUCH

**Réunion du mercredi 29 novembre 2017**

La réunion du Conseil Portuaire des ports de La Teste Centre et Rocher de La Teste de Buch s'est tenue le mercredi 29 novembre 2017 à 14h00 à l'hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>PRESENTS</b>	Jean TOUZEAU Antoine CONNILHERE Thierry BEAUGENDRE Jean LACOSTE Pascal DE LABARRIERE Angélika HERMANN Christophe LAFOND Jonathan GONZALEZ-GARCIA Jean-Claude BELLiard	Jean-Jacques EROLES Laurent REVOLAT Frédérique LABAT-DUBERN Julien DUBERN
<b>EXCUSES</b>	Dominique DUCASSE Stéphanie EVENO Michel FAUGEROLLES	Christophe GARCIA Bruno SAVY Sylvain JOUBERT Gérard RUIZ Manuel FINESTRA Lionel FOUCARD Jérémie LARRIEU Michel ROUCHOU
<b>AUTRES PARTICIPANTS</b>		
Cyril CLEMENT, Directeur du SMPBA Bruno LAPIERRE, Directeur adjoint du SMPBA Fabrice WEBER, police portuaire du SMPBA Christelle LAMARQUE, SIBA Florence VIVER, CRCAA Pierrick FRIBOURG, ostréiculteur Franck CORBIERE Marine MAEN, secrétaire Syndicat Ostréicole de La Teste Maël FONTENAY, ostréiculteur Quentin IGLESIAS, ostréiculteur Thomas CASTAING, ostréiculteur Victor MOLEN, ostréiculteur Pauline CASTAING Marc PEINTRE, professionnel du nautisme Béatrice MOESSNER, assistante administrative du SMPBA		

Jean TOUZEAU ouvre la séance par des remerciements adressés à l'ensemble des participants à ce premier conseil portuaire des ports de La Teste organisé par le SMPBA.

## **I. Etat d'avancement de la création du SMPBA**

Monsieur le Président réaffirme la volonté et les objectifs visés par le SMPBA de co-construction, de concertation, d'actions d'importance menées sur les ports, de compétences techniques et d'ingénierie au service de ces derniers et de leurs usagers.

Les conseils portuaires quant à eux permettent un point précis sur l'avancement de chacun des dossiers.

Jean TOUZEAU annonce la tenue du prochain conseil syndical le 8 décembre 2017 et le vote du budget en janvier 2018. Trois conseils syndicaux se sont réunis en 2017 et 56 délibérations ont été votées. Le Syndicat Mixte est en place. Réactif et opérationnel, il est en capacité de répondre aux attentes des usagers.

Cyril CLEMENT précise en effet que l'équipe en place accueillera prochainement un nouvel agent portuaire à la capitainerie de La Teste ; le recrutement d'un technicien chargé de travaux est actuellement en cours.

Il aborde ensuite l'ordre du jour et évoque le transfert des budgets annexes des communes concernées, la création de zones de mouillage à Arès et Andernos les Bains.

Information est également donnée sur l'envoi dans les prochains jours d'un courrier explicitant le fonctionnement du portail internet par lequel les usagers effectueront leurs démarches avec, à terme, possibilité de paiement en ligne.

D'un point de vue organisationnel, les ports de La Teste ne connaîtront pas de véritable changement ; L'interlocuteur demeure la capitainerie dite cabane Ovide Rousset.

Cyril CLEMENT évoque enfin le mode de fonctionnement basé sur les dotations, les subventions et les recettes portuaires, auxquelles il convient de soustraire les frais de fonctionnement. Il en résulte sa capacité d'investissement et d'entretien des installations.

## **II. Délimitation administrative des ports et schéma de vocation portuaire**

Cyril CLEMENT présente le nouveau périmètre des ports, actualisé et redéfini afin d'y intégrer essentiellement les infrastructures qui concourent à leur fonctionnement et au plus près de la réalité géographique actuelle.

Ces nouveaux périmètres sont en cours de validation par les services d'Etat (en attente des arrêtés).

Monsieur le Maire précise que des modifications seront apportées au PLU afin d'intégrer la maline dans le périmètre du port.

L'entretien des réseaux d'adduction d'eau faisant partie du périmètre portuaire, relève de la compétence du SMPBA, qui se dote pour ce faire de marchés de maintenance.

Les ostréiculteurs soulignent l'importance de la salubrité de la maline dont ils dépendent pour leur activité. Cyril CLEMENT réaffirme la compétence « complexe ostréicole » du SMPBA.

Le nouveau périmètre des ports ne fait pas l'objet d'observation de l'assemblée. Il est précisé que l'intégration d'une bande supplémentaire dans le périmètre en vue de futurs aménagements est en cours d'instruction par la préfecture.

Les ostréiculteurs expriment leur inquiétude quant à d'éventuels projets portés par le SMPBA sur ces espaces portuaires, inquiétude étroitement liée à la préservation de la maline.

Cyril CLEMENT confirme l'absence de tels projets dont ils n'auraient pas connaissance ou auxquels ils ne seraient pas associés.

Les professionnels de l'ostréiculture craignent également un développement trop important de la plaisance et une évolution vers un « pseudo port de plaisance » ; la salubrité de la maline demeure au cœur des préoccupations.

Une cohérence de gestion et d'usage issue d'une vision globale réfléchie se veut un principe rassurant notamment pour la préservation du site, selon Jean TOUZEAU.

Jean-Jacques EROLES évoque la nécessité de clarifier les attributions dans un souci d'homogénéisation des lieux menant à des améliorations qualitatives.

L'absence d'AOT sur certains ports est une réalité qu'il est nécessaire de traiter : mise en conformité avec la réglementation et principe de cohérence évoqué précédemment dans l'intérêt de tous.

### **III. Comité Technique des AOT : les évolutions en gestion SMPBA**

Avec la création du SMPBA, un nouveau règlement des CTAOT a été validé par le conseil syndical du 13 septembre 2017.

Les ostréiculteurs souhaiteraient que les attributions au port prennent en considération le respect des quotes-parts liées au fonctionnement de la maline. Ainsi géré par l'association, le partage des frais n'est pas toujours assumé par tous.

Le SMPBA ne dispose pas de moyens coercitifs pour régler cette question. Néanmoins, une reprise de la gestion de l'eau, des réseaux, pompes... sera proposée par le Syndicat Mixte (gestion dissociée et venant en complément de l'AOT). La canalisation d'alimentation fait quant à elle partie du périmètre portuaire.

Ce qui n'est pas le cas de la canalisation de prise d'eau ; question à étudier afin de l'y intégrer.

Les ostréiculteurs sollicitent un rappel de cette question de prise en charge des frais liés au fonctionnement de la maline lors des CTAOT. Ce sera chose faite et inscrit à l'ordre du jour de la prochaine CTAOT confirme Jean TOUZEAU. Une réflexion visant à apporter des améliorations sera menée.

Le Schéma de Vocation Portuaire, actuellement en cours d'étude, sera validé en CTAOT.

Les professionnels de l'ostréiculture disent ne pas être suffisamment associés aux changements.

Il est rappelé que les représentants des ostréiculteurs siègent aux CTAOT et que le prochain comité qui se tiendra la semaine prochaine repose sur le schéma existant qui ne devrait pas connaître de grandes modifications.

Un Comité Technique d'AOT par commune est mis en place sous la présidence du SMPBA. Le gestionnaire a pour mission de mettre en application les décisions arrêtées, de concert, lors des CTAOT en collaboration avec les représentants désignés par les instances que sont principalement le CRCAA, CDPMEM, UPNBA. Le souhait des ostréiculteurs d'être associés aux prises de décision est ainsi pris en considération ; telle est également la vocation du Conseil consultatif.

### **IV. Orientations budgétaires 2018 :**

Cyril CLEMENT aborde ensuite les aspects budgétaires relatifs au SMPBA :

Dotations du Conseil départemental :	2,6 M€
Enveloppe 2018 spécifique à La Teste :	2 M€
Redevances 2018 :	1,7 M€
Fonctionnement dont MS :	1 M€
Emprunts historiques :	600 k€

Le démarrage des travaux de réfection des quais du port du Rocher est programmé début février 2018 (mise en consultation – procédure environnementale en cours).

Le dragage du port de la Teste est également prévu en 2018.

## **V. Evolutions tarifaires pour 2018**

L'élaboration du principe de tarification résulte d'un travail initié en septembre 2017 d'examen de l'existant avec repérage des anomalies, qui s'est poursuivi par une phase de consultations avec les acteurs locaux.

Cette étude concertée aboutit à une logique de simplification de la tarification existante et d'homogénéisation à l'échelle des 14 ports selon le principe dicté par la réglementation qui repose sur la domanialité et l'aménagement de l'infrastructure : une redevance domaniale fixe + une redevance liée à l'infrastructure qui varie selon le niveau d'aménagements mis à disposition. Le principe de prise en compte de l'accessibilité au plan d'eau est également retenu (variable d'environ 1h30 entre le sud et le nord bassin).

S'agissant de la plaisance (partie plan d'eau), le critère permettant le calcul de la tarification est la longueur du navire. La part basée sur le niveau d'équipement mis à disposition est définie selon 5 catégories (A B C D E).

Jean TOUZEAU souligne que ce principe retranscrit les messages entendus lors des réunions de travail.

La redevance liée aux AOT terrestres varie en fonction du service fourni par le gestionnaire. La prise en charge de la réfection de quai, du matériel de levage ... induit une augmentation des tarifs également justifiée par la notion de responsabilité.

Cyril CLEMENT annonce l'absence d'augmentation des tarifs pour 2018 sur la partie plan d'eau.

Il est précisé que le bateau du professionnel (ostréiculteur, pêcheur, professionnel du nautisme) est rattaché à l'AOT (inclus dans la redevance). Afin de garantir la sécurité juridique, l'identification de ces navires est rigoureusement nécessaire.

Un tarif particulier devrait être appliqué aux navires patrimoniaux, ainsi qu'aux bateaux de plaisance rattachés aux AOT terrestres (- 75% - Autorisation délivrée à un plaisancier d'amarrer son navire au droit de l'AOT terrestre d'un professionnel). Les bateaux de plaisance autorisés à stationner au droit des AOT des professionnels du nautisme doivent faire l'objet d'un contrat de maintenance avec ces derniers).

## **VI. Programmation de travaux**

Les travaux à venir sont principalement dévolus à la sécurité, la mise en conformité et la mise en œuvre d'aménagements de type pontons.

Interviendront ainsi des travaux de réfection des quais du port du Rocher, de voirie et d'enfouissement des réseaux, de création d'une aire de carénage, de travaux communs en lien avec l'espace des Prés Salés, de dragage du port de La Teste.

S'agissant du dragage, des prélèvements et une étude sur les techniques de dragage sont en cours prenant en considération le principe de cohérence avec la spécificité des lieux. Cette opération fera l'objet d'une enquête publique.

Des études ont prouvé que le dragage ne génère pas de déplacement de sable.

Par ailleurs, une prolongation bienveillante d'un an de l'AOT détenue par l'entreprise Grands Chantiers des Prés Salés avait été accordée sous réserve du respect des contraintes environnementales. Cette prescription n'ayant pas été suivie d'effet, l'AOT a été abrogée au 31 /12/2018. Un recours au Tribunal Administratif ayant été débouté, l'évacuation est en cours d'exécution aux fins de rétablir le respect des contraintes environnementales précitées.

Projet historique, la création d'une aire de carénage au port de La Teste Centre compte parmi les besoins incontestables. Se pose la problématique de l'endroit idoine pour cette réalisation.

Monsieur le maire invite les professionnels à formuler des propositions qui, bien entendu, devront se situer dans le périmètre du port.

Monsieur le maire précise par ailleurs que l'enfouissement des réseaux réalisés sur la Digue ouest en 2017 sera poursuivi sur la digue centrale en 2018.

## **VII. Le projet de règlement de police du SMPBA :**

Cyril CLEMENT réaffirme la nécessité de se doter d'un règlement de police applicable aux 14 ports et précise que ce dernier répond strictement aux règles édictées par la loi. L'un des principaux buts visés : la protection des usagers en limitant les risques liés aux responsabilités engagées.

Le projet de règlement de police soulève les questions suivantes :

- Les poches ostréicoles ou autres matériels entreposés sur les voies d'accès aux concessions :

Cyril CLEMENT rappelle que le code de la route ne permet pas d'entreposer quelque matériel que ce soit sur les voies de circulation. En cas de problème, la responsabilité incombe, en premier lieu, aux détenteurs d'AOT, puis au Syndicat Mixte.

- Problématiques environnementales

S'agissant de l'usage d'antifouling dans la problématique de pollution, il est précisé que le règlement de police d'une collectivité n'a pas vocation à imposer des mesures restrictives ; l'autorité compétente est le Préfet.

L'article 8 du règlement de police, relatif à la propreté des eaux du port, devrait être complété par la nécessité pour les ostréiculteurs d'équiper leurs installations de décanteurs.

- Stockage des bouteilles de gaz et sécurisation des ports:

Des précisions seront apportées quant aux volumes de gaz autorisés en tenant compte de la spécificité des ports, à savoir une co activité public/professionnels, qui soulève notamment la question de la fermeture de la zone portuaire. Les professionnels réaffirment leurs difficultés à gérer les risques induits par la surfréquentation touristique des ports et raisonnent ainsi en terme de prise en considération par les assurances de la protection que constituent les clôtures. Ainsi, certaines autorisations ont été accordées pour la mise en place de clôtures.

Cependant, une étude devra être menée à la faveur de la mixité des ports par l'accompagnement des professionnels dans l'exercice de leur activité sans risque pour le public tout en préservant l'attrait touristique des lieux. Il convient ainsi d'initier une action de sécurisation des ports. Certaines propositions sont ainsi formulées, parmi lesquelles :

- la matérialisation des limites d'AOT,
- l'étude de systèmes de vidéosurveillance,
- l'aménagement de stationnements (pour les bus notamment),
- la mise en place de signalétique pour limiter la vitesse sur les digues notamment et rappeler les règles de bonne conduite avec invitation au respect de la profession et du bien vivre ensemble (projet en cours de discussion),
- l'installation d'une signalétique sur l'eau également,
- la gestion du stationnement des remorques au droit de la cale de mise à l'eau et sécurisation des manœuvres de mises à l'eau,
- l'étude d'aménagements et mesures pour la gestion des flux issus de la proximité de la voie départementale du port de la Teste Centre.

Le SMPBA entreprendra ainsi une étude globale de sécurisation. Les professionnels seront associés à la validation des propositions issues de cette réflexion.

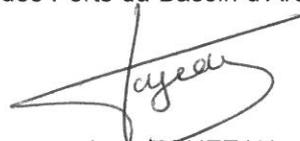
Jean TOUZEAU réaffirme la nécessité de trouver un compromis entre l'attractivité touristique croissante et le développement de la profession sur les ports dans un cadre réglementaire incontournable.

Se pose ainsi la question de savoir si le règlement de police viendra résoudre les problèmes de stationnements anarchiques lors des fêtes de l'Eté. Jean TOUZEAU souligne à nouveau la vocation du SMPBA à faire appliquer la réglementation, permettant notamment de pourchasser les excès. Il s'agit là d'un esprit de charte assorti d'une nécessaire mobilisation collective.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Jean TOUZEAU remercie l'assemblée et se félicite de la qualité des échanges.

Le Président du Syndicat Mixte  
des Ports du Bassin d'Arcachon

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Touzeau', written over a horizontal line.

Jean TOUZEAU